
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 11 décembre 2024 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville
Craig Sauvé, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Benoit Glorieux, directeur d'arrondissement par intérim
Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Corinne Pelletier-Blanchard, sergente - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Mélicha Gareau, analyste de dossiers

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 04.

CA24 22 0316

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De retirer le point suivant de l'ordre du jour :

- 40.23 : Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 11 décembre 2024

D'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- 40.29 : Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) quant à une demande d'approbation PIIA relativement à la demande de permis de construction pour l'immeuble situé 6864, rue Briand

D'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

CA24 22 0317

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024, à 19 h

Il est proposé par Tan Shan Li
appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 novembre 2024, à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.03

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Période de commentaires des élus

Le maire Dorais aborde les points suivants :

Fin du chantier sur la rue Rose-de-Lima
Pause hivernale pour le chantier sur les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine Ouest
Village de Noël
Appel aux dons de livres

Le conseiller Vaillancourt aborde le point suivant :

Projet d'accueil et d'animation des chalets de parcs
Déneigement de la piste cyclable du canal de Lachine

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Contrat pour les travaux au parc Campbell-Ouest

Le conseiller Sauvé aborde le point suivant :

Ordonnance pour protéger la vie nocturne dans les salles de spectacles de l'arrondissement

La conseillère Li aborde les points suivants :

Reconduction du programme de couches lavables
Dépôt des objectifs des émissions de gaz à effet de serre

10.04

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1990, rue William

Aucun commentaire.

10.05

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 4211, rue Sainte-Émilie

Aucun commentaire.

10.06

Période de commentaires du public - Demande d'autorisation d'un usage conditionnel pour l'immeuble situé au 1990, rue William

Aucun commentaire.

10.07

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.08

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 32, le maire annonce le début de la période de questions. La personne mentionnée ci-dessous adresse une question relative au sujet suivant :

Martin Hamel	Terrain intersection des rues de l'Église et Saint-Patrick
Martin Cournoyer	Ruelle verte
Kevin Copps	Rue des Bassins
Géraldine Garceau-Pellerin (CDC Solidarité Saint-Henri)	Haltes-chaleur et fraîcheur
Sarah Trudeau	École primaire dans Griffintown
Élyse Laurin	Refus d'étude d'une demande de permis de construction
Myriam Hanahem	Refus d'étude d'une demande de permis de construction
Katherine Latour	Maison vacante sur la rue Briand
Dominique Mandeville	Stationnement rue du Centre
Louis Poisson	Normes de bruit autour des salles de spectacles
Pierre Marcoux	Animation hivernale ou futur parc des Eaux-Cachées

La période de questions prend fin à 20 h 18.

10.09

CA24 22 0318

Accorder un contrat à Les Entreprises Rose Neige, pour les travaux d'unification du parc, d'aménagement et travaux d'éclairage au parc Campbell Ouest, au montant de 2 081 153,74 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 2 824 461,03 \$, comprenant les taxes, les contingences et les incidences - Appel d'offres public 212401 - 9 soumissionnaires

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Entreprises Rose Neige, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'unification du parc d'aménagement et travaux d'éclairage au parc Campbell Ouest, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 081 153,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212401;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire;

D'autoriser une dépense de 416 230,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 327 076,54 \$, taxes incluses, pour les incidences (incluant les dépenses non taxables), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74 % par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux, à 14 % par le Bureau de la transition écologique et de la résilience et à 12 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1247972003

CA24 22 0319

Accorder un contrat de services à Groupe Pro-Vert, pour la réalisation du programme de ruelles vertes, pour un montant maximal de 303 447,77 \$, taxes incluses, et ce, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 - Contrat 212503 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat de gré à gré et approuver un projet de convention par lequel Groupe Pro-Vert s'engage à fournir à la Ville les services requis, pour la réalisation du programme de ruelles vertes, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 303 447,77 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1246836003

CA24 22 0320

Accorder un contrat de services à Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), pour la réalisation du programme Éco-Quartier, pour un montant maximal de 555 123 \$, et ce, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 - Contrat 212502 / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat de gré à gré et approuver un projet de convention par lequel le Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME) s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la réalisation du programme Éco-quartier, pour une période de 2 ans, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 123 \$, selon les termes et conditions stipulées au projet de convention;

D'approuver le projet de convention de prêt pour les locaux du chalet du parc Campbell Ouest et du Centre Oliver Jones;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1246836002

CA24 22 0321

Autoriser une dépense additionnelle de 62 521,44 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de cinq ruelles vertes 2024, dans le cadre du contrat accordé au Groupe Damex inc. (CA24 220170), majorant ainsi le montant total du contrat de 319 942,82 \$ à 382 464,26 \$, taxes incluses

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 55 015,34 \$, taxes incluses, pour l'aménagement de cinq ruelles vertes 2024, dans le cadre du contrat accordé au Groupe Damex inc. (CA24 220170);

D'autoriser une dépense de 7 506,10 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.04 1245398002

CA24 22 0322

Exercer l'option de renouvellement d'une durée de six mois débutant le 13 décembre 2024 dans le cadre du contrat accordé à Cimaïse inc. (CA23 220181) pour services professionnels en architecture et en ingénierie / Autoriser une dépense additionnelle de 156 580,62 \$, taxes incluses, majorant le montant total du contrat de 438 232,96 \$ à 594 813,58 \$, taxes incluses

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'exercer l'option de renouvellement d'une durée de six mois, pour services professionnels en architecture et en ingénierie, dans le cadre du contrat accordé à Cimaïse inc. (CA23 220181);

D'autoriser à cette fin une dépense additionnelle de 156 580,62 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 438 232,96 \$ à 594 813,58 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.05 1247977002

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

CA24 22 0323

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Monk pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Monk, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.06 1248062008

CA24 22 0324

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Les Quartiers du canal, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.07 1248062009

CA24 22 0325

Octroyer une contribution financière de 50 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Pointe-Saint-Charles pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 50 000 \$, à la SDC Pointe-Saint-Charles, pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.08 1248062010

CA24 22 0326

Octroyer une contribution financière de 7 563 \$, à Épicentre Saint-Henri, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 7 563 \$, à l'organisme ci-après désigné, pour la période et le montant indiqué, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2024) :

Organisme	Projet	Montant accordé	Durée projet
Épicentre Saint-Henri	Paniers solidaires	7 563 \$	mi-décembre 2024 à fin mars 2025

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.09 1245111011

CA24 22 0327

Octroyer une contribution financière de 28 000 \$ pour les années 2025 et 2026 à Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), pour la poursuite du programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière de 28 000 \$ pour les années 2025 et 2026, à Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME), pour la poursuite du programme de subvention à l'achat de produits d'hygiène personnelle durables et des couches lavables;

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1246836004

CA24 22 0328

Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec Construction inc. pour le déneigement d'un tronçon de la piste du canal Lachine, au montant de 45 760,05 \$ - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix numéro 212457 - 2 soumissionnaires

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accorder à Les Entreprises Canbec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le déneigement d'un tronçon de la piste du canal Lachine, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 45 760,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la demande de prix 212457;

D'affecter une somme de 41 786 \$, net de ristournes de taxes, du Fonds de déneigement de l'arrondissement pour le déneigement d'un tronçon de la piste du canal Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1249382011

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

CA24 22 0329

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour le mois d'octobre 2024

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour le mois d'octobre 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable d'octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1247279012

CA24 22 0330

Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2023, le tout conformément à l'encadrement administratif C-RF-DG-P-19-001 qui définit les modalités entourant le partage des excédents / déficits générés par les activités visées dans les services rendus à l'interne et facturés par le biais de charges interunités

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

Prendre acte de la reddition de compte et du partage des excédents pour l'activité concernant le traitement des nids-de-poule avec une colmateuse mécanisée pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1249364004

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0331

Autoriser le dépôt de deux projets pour une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 du Bureau de la transition écologique et de la résilience de la Ville de Montréal

Attendu que l'arrondissement adhère aux objectifs et modalités du Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics 2025 pour les projets d'aménagements suivants et engager l'arrondissement du Sud-Ouest à assumer sa part de responsabilité dans ces projets :

- Réfection, consolidation et bonification du jardin communautaire Pointe-Verte par l'amélioration et la rénovation de certaines installations et certains aménagements;
- Aménagement d'un nouveau jardin collectif au parc Campbell Ouest.

De désigner la cheffe de division du Bureau de projets, à titre de mandataire et de signataire, pour et au nom de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la signature de tous les documents nécessaires à la demande d'aide financière pour les projets ci-haut mentionnés;

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement;

De s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1248356003

CA24 22 0332

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest / Confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de la disponibilité des crédits

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver l'inscription des projets suivants sur le bulletin de vote citoyen dans le cadre de la 3^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal :

- Projet 1 : Parc accessible - Le Sud-Ouest
- Projet 2 : Chalet du parc Le Ber
- Projet 3 : Accès AQUA
- Projet 4 : Les fesses au chaud! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics
- Projet 5 : Prochaine station: abris-vélos! Installation de supports à vélo sécurisés

De confirmer l'engagement du conseil d'arrondissement à réaliser les projets qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue du vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de la Ville de Montréal, sous réserve de la disponibilité des crédits;

D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1248243002

CA24 22 0333

Approuver la reconnaissance des organismes Festival sur le canal et Musique à l'unisson dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance des organismes Festival sur le canal et Musique à l'unisson, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1246748004

CA24 22 0334

Autoriser une dépense de 59 488,06 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du projet du parc Clifford, conformément à l'entente-cadre intervenue entre l'arrondissement et FNX-Innov inc. (CA22 220383 / entente-cadre 212249) / Autoriser une dépense totale de 65 436,87 \$ comprenant les taxes et les contingences

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 59 488,06 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en électricité pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance du projet du parc Clifford, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et FNX-Innov inc., (CA22 220383/entente-cadre 212249).

D'autoriser une dépense de 5 948,81 \$, taxes incluses, à titre de contingences;

D'autoriser une dépense totale de 65 436,87 \$ comprenant les taxes et les contingences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 17,25 % par le Service de l'urbanisme et la mobilité et à 82,75 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.06 1247843003

CA24 22 0335

Autoriser une dépense totale de 89 090,91 \$, comprenant les taxes et les incidences, pour la rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts des travaux, le suivi et la surveillance des travaux de rénovation de la zone des escaliers et de la rampe de l'entrée principale du centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et Cimaise inc. (CA23 220181/entente-cadre 212326)

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 80 991,74 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis, l'estimation des coûts des travaux, le suivi et la surveillance des travaux de rénovation de la zone des escaliers et de la rampe de l'entrée principale du centre récréatif, culturel et sportif St-Zotique, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Cimaise inc. (CA23 22 0181/entente-cadre 212326);

D'autoriser une dépense de 8 099,17 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.07 1247977004

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.08 à 30.12 de l'ordre du jour.

CA24 22 0336

Autoriser une dépense additionnelle de 37 793,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de la Fabricathèque de la bibliothèque Saint-Henri (CA22 220012), majorant ainsi le montant total de la dépense autorisée de 143 534 \$ à 181 327,05 \$, taxes incluses

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 37 793,05 \$, taxes incluses, pour les travaux de la Fabricathèque de la bibliothèque Saint-Henri (CA22 220012), majorant ainsi le montant total de la dépense autorisée de 143 534 \$ à 181 327,05 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.08 1247977003

CA24 22 0337

Autoriser une affectation de surplus maximale de 343 000 \$ pour la réalisation du projet d'accueil et d'animation des chalets de parcs pour l'année 2025

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus maximale de 343 000 \$ pour la réalisation du projet d'accueil et d'animation des chalets de parcs pour l'année 2025;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites aux interventions financières. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.09 1245211001

CA24 22 0338

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) par l'arrondissement pour l'année 2025

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de réfection mineure de trottoirs dans les rues du réseau artériel administratif de la ville (RAAV) par l'arrondissement pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.10 1245973004

CA24 22 0339

Offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de 3 intersections sur le réseau artériel de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle (RAAV)| A85 et dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'offrir au conseil municipal, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de prendre en charge l'élaboration des plans et devis, le processus d'appel d'offres, l'octroi du contrat, la réalisation et la surveillance de l'ensemble des travaux de reconstruction de 3 intersections sur le réseau artériel de l'arrondissement, dans le cadre de l'appel à projets d'aménagement de rue artérielle (RAAV)| A85 et dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.11 1245973005

CA24 22 0340

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 4 635 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 4 635 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projet	Montant
PHÉ-NIX action communautaire citoyenne	Pour le financement de l'achat de quatre (4) billets dans le cadre du Souper spaghetti bénéfice, qui aura lieu le 25 janvier 2025.	100 \$
Société d'histoire Saint-Paul-Émard	Pour le financement du déménagement et l'entreposage du matériel, en attendant l'ouverture du carrefour communautaire.	3 800 \$
Centre de servies scolaires de Montréal	Pour le financement d'une bourse d'études à un élève de l'École secondaire Saint-Henri pour l'année scolaire 2024-2025.	250 \$
Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis	Pour le financement de l'organisation de l'événement Gala d'ouverture de la Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis.	185 \$
Ligue des cadets de l'air du Canada (Québec et Vallée de l'Outaouais) – Escadron 564 Blériot	Pour le financement d'un souper communautaire pour le temps des fêtes qui aura lieu le vendredi 13 décembre 2024	300 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 4 635 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.12 1243547005

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

CA24 22 0341

Accorder, avec condition, une dérogation mineure afin de déroger au lotissement, au calcul de la hauteur, au balcon en saillie et aux logements en sous-sol pour l'immeuble portant le numéro 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec)

Considérant que la demande respecte les conditions pour autoriser une dérogation mineure;

Considérant que le requérant prévoit la cession d'un immeuble dans Griffintown en guise de contribution au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser :

- une profondeur de lot inférieure à 22 mètres calculée à partir de la limite de l'emprise d'une rue;
- que la hauteur de référence soit de 19,81 mètres, calculée à partir de la limite avant adjacente à l'emprise du canal de Lachine, pour l'ensemble du terrain;
- que les balcons en saillie aient une projection d'au plus 2,5 m en façade de la rue William et en façade de l'emprise du canal de Lachine;
- les logements au sous-sol.

pour l'immeuble situé au 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec), et ce malgré l'article 16 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) et les articles 18, 151.1 et 345 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), à la condition suivante :

- soumettre, avant l'émission du permis de construction, l'entente d'acquisition relative à la cession, à la Ville de Montréal, d'un lot permettant le bouclage de la rue des Bassins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.01 1244334006

CA24 22 0342

Accorder une dérogation mineure afin de déroger à la marge arrière pour l'immeuble portant le numéro 4211, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 808 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'accorder une dérogation mineure afin d'autoriser une marge arrière à 0 mètre, pour l'immeuble situé au 4211, rue Sainte-Émilie (lot 2 091 808 du cadastre du Québec), et ce malgré l'article 85 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.02 1248678013

CA24 22 0343

Autoriser, avec conditions, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage H.7 pour l'immeuble portant le numéro 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec)

Considérant que le requérant prévoit la cession d'un immeuble dans Griffintown en guise de contribution au Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041);

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2024;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser, en vertu du Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), l'usage H.7, pour le bâtiment portant le numéro 1990, rue William (lots 1 573 209 et 2 296 177 du cadastre du Québec), et ce, malgré l'article 137 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), aux conditions suivantes :

- un minimum de 10 % de logements de 3 chambres ou plus doit être aménagé. Un logement de 3 chambres ou plus doit avoir une superficie minimale de 96 m²;
- le niveau sonore, à l'intérieur d'une partie du bâtiment où s'exerce l'usage « habitation », doit être égal ou inférieur à 40 dBA Leq (24 h);
- soumettre, dans le cadre de l'approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), un document décrivant les dispositifs mis en place pour assurer la résilience du bâtiment face aux pluies abondantes, notamment pour les logements en sous-sol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.03 1244334007

Il est proposé par le maire Dorais, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.04 à 40.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0344

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 7 280 000 \$ pour le financement du programme de réfection routière, de piétonnisation des rues, de mesures d'apaisement de la circulation et de création d'îlots de fraîcheur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.04 1249364005

CA24 22 0345

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 4 620 000 \$ pour le financement de la construction, de la rénovation et de la mise à niveau d'immeubles ainsi que de l'acquisition d'immeubles aux fins de développement immobilier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.05 1249364006

CA24 22 0346

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 4 658 000 \$ pour le financement des travaux de développement et de mise à niveau des parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.06 1249364007

CA24 22 0347

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique, et la mise à niveau de l'éclairage des rues

Le maire Dorais donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique et la mise à niveau de l'éclairage des rues;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement autorisant un emprunt de 959 000 \$ pour le financement des programmes d'acquisition de mobilier urbain, de petits équipements et de matériel informatique, et la mise à niveau de l'éclairage des rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1249364008

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.08 à 40.12 de l'ordre du jour.

CA24 22 0348

Adopter, avec changement, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du Canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que des changements ont été apportés au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- la modification des taux de cotisation à l'article 3.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Les Quartiers du canal pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA24 22012 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1248062005

CA24 22 0349

Adopter, avec changement, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 et imposant une cotisation

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un changement a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- la modification du taux de cotisation à l'article 3.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Pointe-Saint-Charles pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation, qu'il soit numéroté RCA24 22013 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1248062006

CA24 22 0350

Adopter, avec changement, un Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un changement a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- la modification du taux de cotisation à l'article 3.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Monk pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, qu'il soit numéroté RCA24 22014 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1248062004

CA24 22 0351

Adopter un Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur les subventions aux Sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation de projets de piétonnisation, qu'il soit numéroté RCA24 22015 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1248062003

CA24 22 0352

Adopter, avec changements, un Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de jardin collectif La Dent Verte au parc Le Ber

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que des changements ont été apportés au projet de règlement depuis son dépôt, soit :

- l'ajout d'un article, après l'article 3, afin de permettre au conseil d'arrondissement de modifier, par ordonnance, les conditions et exigences énoncées à l'annexe II;
- la modification du point 1.1.1. de l'annexe II afin d'augmenter le montant de la police d'assurance responsabilité civile exigée de 1 000 000 \$ à 2 000 000 \$.

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changements, le Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de jardin collectif La Dent Verte au parc Le Ber, qu'il soit numéroté RCA24 22016 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1245603007

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.13 à 40.17 de l'ordre du jour.

CA24 22 0353

Adopter un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), qu'il soit numéroté 01-280-73 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1245603008

CA24 22 0354

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur les modalités de publication des avis publics (RCA18 22009)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les modalités de publication des avis publics (RCA18 22009), qu'il soit numéroté RCA24 22017 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1247279011

CA24 22 0355

Adopter un Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA10 22012), qu'il soit numéroté RCA24 22018 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1245603005

CA24 22 0356

Adopter un Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025), qu'il soit numéroté RCA24 22019 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1243547004

CA24 22 0357

Adopter un Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 11 novembre 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025), qu'il soit numéroté RCA24 22020 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.17 1249364003

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.18 à 40.22 de l'ordre du jour.

CA24 22 0358

Approuver les modifications au Règlement de régie interne de la SDC Monk

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications au Règlement de régie interne de la SDC Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.18 1248062007

CA24 22 0359

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant sur une façade un escalier tournant en plusieurs parties situé au 2236-2236A, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 141 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2024;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), une résolution autorisant sur une façade un escalier tournant en plusieurs parties situé au 2236-2236A, rue Saint-Antoine Ouest (lot 4 142 141 du cadastre du Québec) selon l'autorisation suivante :

D'autoriser :

- Sur une façade donnant sur l'avenue Blanchard, un escalier tournant en plusieurs parties à l'emplacement identifié à l'annexe A.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable.

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003) s'appliquent.

Les travaux visés par la présente résolution devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Édicter, en vertu des paragraphes 1° et 3° de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance décrétant la mise à sens unique vers l'est de la rue des Bassins, entre les rues Rioux et du Square-Gallery

Attendu qu'en vertu des paragraphes 1° et 3°, de l'article 3 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1), il est possible de déterminer les directions des voies et les manœuvres obligatoires ou interdites;

Considérant l'absence d'enjeux liés à la sécurité et à l'accessibilité du secteur;

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance établissant la mise à sens unique vers l'est de la rue des Bassins, entre les rues Rioux et du Square-Gallery;

D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.20 1236197002

Édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux pour faire l'installation d'ancrages au mur de bloc afin de procéder à la réfection de la façade de l'école Charles-Lemoyne située au 1851 à 2075, rue Mullins, en dehors des plages horaires prescrites

Il est proposé par **Alain Vaillancourt**

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20.1 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance autorisant l'exécution de travaux pour faire l'installation d'ancrages au mur de bloc afin de procéder à la réfection de la façade de l'école Charles-Lemoyne située au 1851 à 2075, rue Mullins, en dehors des plages horaires prescrites, du lundi au vendredi, pour la période du 12 décembre 2024 au 7 février 2025 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.21 1241228006

Édicter, en vertu du paragraphe 5° de l'article 20 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance définissant des aires de 30 mètres de rayonnement autour des bâtiments sis au 2490 et au 3990, rue Notre-Dame Ouest à l'égard desquelles des normes de bruit particulières s'appliquent

Il est proposé par **Alain Vaillancourt**

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du paragraphe 5° de l'article 20 du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3), une ordonnance définissant des aires de 30 mètres de rayonnement autour des bâtiments sis aux 2490 et au 3990, rue Notre-Dame Ouest à l'égard desquelles des normes de bruit particulières s'appliquent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.22 1245603009

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 11 décembre 2024

Ce dossier a été retiré séance tenante.

40.23

CA24 22 0363

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 73 000 \$ à des fins de parc ou de terrain de jeux dont le total équivaut à 10 % de la valeur du lot projeté 6 648 828 (partie du lot actuel 1 243 624), situé au 6751-6761, boulevard Monk, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 73 000 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 243 624 du cadastre du Québec situé au 6751-6761, boulevard Monk, doit transmettre à la Ville en satisfaction du paragraphe 2° de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle du nouveau lot projeté 6 648 828 du cadastre du Québec.

D'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.24 1241228005

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.25 à 40.29 de l'ordre du jour.

CA24 22 0364

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 1295, rue Laprairie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Pivot Coopérative d'architecture, déposés et estampillés en date du 15 juillet 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1295, rue Laprairie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.25 1248504027

CA24 22 0365

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 4211, rue Sainte-Émilie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel Architecte, déposés et estampillés en date du 18 septembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé à l'adresse 4211, rue Sainte-Émilie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.26 1248504033

CA24 22 0366

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 1990, rue William

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub Architectes, déposés et estampillés en date du 28 novembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 1990, rue William, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière de 50 000 \$ pour la réalisation pleine et entière des travaux d'aménagement paysager et de la stratégie de commémoration du projet avec le dépôt d'un plan d'entretien, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.27 1248504034

CA24 22 0367

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2424, rue Saint-Antoine Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Eric Jutras, architecte, déposés et estampillés en date du 22 novembre 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation du bâtiment situé au 2424, rue Saint-Antoine Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.28 1244824021

CA24 22 0368

Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014) quant à une demande d'approbation PIIA relativement à la demande de permis de construction pour l'immeuble situé 6864, rue Briand

Attendu que lors des séances du 21 août 2024, 12 octobre 2024 et 18 novembre 2024, le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation défavorable à la proposition à trois reprises, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014);

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par ACP Tech, déposés et estampillés en date du 9 décembre 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé à l'adresse 6864, rue Briand, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière de 30 000 \$ pour la réalisation pleine et entière des plans projetés et des travaux d'aménagement paysagers, ainsi que de la protection de l'érable mature en marge avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.29 1248504035

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 60.01 et 60.02 de l'ordre du jour.

CA24 22 0369

Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, mesdames Li et Sigouin, et ce, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.01 1245650001

CA24 22 0370

Autoriser le dépôt de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives de l'arrondissement dans le cadre de son engagement au programme des Partenaires pour la protection du climat

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest est membre du programme Partenaires dans la protection du climat (PPC);

Attendu que le programme PPC est un cadre de travail en cinq étapes où il est requis d'établir un inventaire de référence des émissions de gaz à effet de serre, établir des objectifs de réduction des émissions, élaborer un plan d'action local pour la protection du climat, mettre en œuvre le plan d'action local pour la protection du climat, surveiller les progrès ainsi que présenter les résultats;

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

Que l'arrondissement du Sud-Ouest s'engage à réduire de 31 % les émissions de GES par rapport à l'année 2019 pour ses activités municipales d'ici 2030 et à réduire les émissions de GES pour sa collectivité, contribuant ainsi à l'engagement de la Ville de Montréal en matière de transition écologique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

60.02 1248243001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Aucun commentaire.

70.01

À 20 h 34, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2025.

Initiales Daphné Claude